

Résumé

Interview réalisé par la Fondation Jean Monnet pour l'Europe

Lundi 15 septembre 1998, 14 heures 30. Durée: 2h43

Interviewer: Philippe NICOLET, rédacteur en chef de TVRL

JM = Jean Monnet

CA = Comité d'Action

Q = question

R = réponse

PhN = Philippe Nicolet

Jakob KELLENBERGER

Présentation de M. Kellenberger. De 1984 à 1992, il a été Chef du Bureau de l'Intégration. Depuis 1992, il est responsable des négociations bilatérales. Evocation de J-P DELAMURAZ et de R. FELBER.

"Je veux terminer les négociations à la fin de cette année (1998). C'est au niveau politique des deux côtés d'accepter ou non. Pour moi, ce n'est qu'une étape de l'adhésion".

Je suis né en 1944, à Heiden, en Appenzell. Je viens d'un milieu d'indépendants. Mon père était photographe, ma mère directrice d'un magasin.

J'ai une soeur et un frère. Les priorités morales étaient vécues et pas seulement "parlées".

Ce qui m'a frappé, c'est le sens du travail et de la discipline de mon père. Et aussi que mes deux parents s'intéressaient beaucoup à ce qui se passait hors de Suisse. C'était une famille protestante avec les valeurs de ce milieu, la discipline, l'action, l'attachement à des principes. Ce n'était pas un milieu fermé.

Adolescent, j'étais intéressé par l'Histoire et la géographie. Vous m'avez demandé ce que je faisais de mon temps libre à quinze ans. Il se trouve qu'à quinze ans j'ai quitté la maison. Je suis parti pour Bâle faire un apprentissage dans une maison de transports internationaux. J'ai travaillé pendant des mois, et j'ai dû me battre. J'étais à la recherche de l'indépendance et d'une certaine liberté. Puis j'ai fait à Zurich des études universitaires, de lettres

françaises et espagnoles. Au début, je menais ensemble des études de lettres et de maths, mais je me suis concentré sur les lettres, car ce que l'on cherche à cet âge là, c'est à approfondir l'essentiel.

Puis j'ai fait un doctorat de philosophie. Pour moi, les grands philosophes sont les hommes qui ont réfléchi avec le plus de ténacité sur la nature humaine, sur le sens de l'Histoire.

Entre vingt et vingt cinq ans, mes passions ont été ROUSSEAU et KANT. Le titre de mon mémoire de licence était: "De la nécessité de subordonner l'esthétique à l'éthique chez Rousseau". L'un de mes thèmes de réflexion favoris était l'énorme tension qui existe entre l'esprit joueur tendance VOLTAIRE et l'esprit éthique tendance ROUSSEAU.

0.20 et suivantes. ROUSSEAU

0.22.00 J'ai choisi la diplomatie.

J'ai vécu mai 68 de manière assez intense. Le respect de la différence et de l'autre. J'étais un peu rebelle. Je voulais aller à l'étranger. Un compromis a été trouvé: Bruxelles, de 1976 à 1981.

32.20 Cette époque se caractérisait pour la Suisse par la conviction que son approche de négociation sectorielle bilatérale était la meilleure voie, et que l'AELE était un instrument important de sa politique d'intégration. Il y avait probablement une certaine tendance à surestimer l'importance de l'AELE.

33.45 Q En 1984, après le départ de la Grande-Bretagne, l'AELE est-elle encore viable ?

R On excluait une adhésion à l'Union européenne, depuis les années cinquante. Cela n'a jamais vraiment été débattu dans le détail. C'était quelque chose que l'on excluait pour des raisons traditionnelles. L'approche était purement économique et commerciale. L'AELE était donc un instrument intéressant. Si l'approche avait été l'adhésion, les limites de cette institution auraient été plus visibles. L'intention était d'éviter des problèmes commerciaux et économiques, pas de participer un jour à un processus de décision de l'Union.

36.40 Q Comment votre travail a-t-il été défini ?

R On se proposait de conclure des accords sectoriels allant au-delà du libre-échange. Mener le "Suivi de Luxembourg". Essayer de conclure des accords allant au-delà de l'élimination des droits de douane.

38.35 Q Quelle était la répartition du front commun AELE / Communauté, et quel était l'élément purement Suisse / Communauté ?

R On faisait les deux choses. D'un côté, la Suisse négociait les accords bilatéraux à elle seule. L'accord sur les assurances en est l'exemple le plus connu. De l'autre, on choisissait une approche commune dans des domaines couverts par la convention de l'AELE.

Prenons l'exemple des obstacles techniques: On préparait en commun une position de négociation pour l'Union européenne. Mais cela n'allait pas jusqu'à avoir un porte-parole qui négocie au nom de tous les pays de l'AELE. La Suisse s'opposait à cette solution, et refusait de donner à l'AELE la compétence de négocier au nom de tous ses membres. Il y avait donc deux mouvements: les bilatérales sectorielles d'une part, et d'autre part un programme de travaux pour lequel les pays préparaient ensemble leurs positions de négociation sans abandonner leur compétence de négocier. C'est ensemble qu'ils négociaient avec la Commission.

40.37 Q Dès lors que la Suisse refusait un pouvoir de négociation à l'AELE, si une position devenait commune à tous ses membres, ne lui donnait-on pas pouvoir de présenter cette position au nom de tous ?

R Pour présenter une position, il n'y avait pas de règles fermes. Dans un dialogue sur telle ou telle matière, l'un des pays de l'AELE pouvait parler pour les autres, Mais nous n'étions pas prêts sur la question de principe d'un pays porte-parole pour tous. C'est devenu le cas plus tard, dans les négociations sur l'EEE.

42.02 Q Avez vous le sentiment que vos voisins de l'AELE avaient une vision différente de celle de la Suisse ?

R On peut dire que les pays scandinaves étaient prêts à s'avancer plus que nous. Certains n'auraient pas été opposés à donner au Secrétariat de l'AELE certaines compétences. Mais l'Autriche et la Suisse tenaient beaucoup à ce que l'on ne crée pas de précédents implicites. C'était d'ailleurs assez logique.

En étant membre de l'AELE et pas de l'Union, nous n'étions jamais dans notre communauté naturelle. Car les partenaires avec qui nous avons le plus de relations sont les membres de l'Union. Cela m'a toujours posé des problèmes.

45.18 Q Après le départ de la Grande-Bretagne, avez vous le sentiment que les membres restants étaient en situation de transit, ou vos collègues avaient-ils le sentiment que cette organisation allait pouvoir être durable ?

R Les pays membres ont revu leur position après la chute du Mur. On parlait très peu de leur éventuelle adhésion. Les approches suédoise et autrichienne étaient plus ambitieuses.

50.13 Q Comment a été conçu le Livre blanc de l'Union sur le Marché intérieur adopté en 1985 ?

R C'était un programme destiné à éliminer tous les obstacles aux quatre libertés qui subsistaient dans l'Union. il avait été rédigé par M. CECCHINI. (?)

51.20 Q Comment l'AELE a-t-elle réagi à ce Livre blanc ?

R Il y avait des divergences de position entre les pays. Ce Livre a montré que l'on ne pouvait pas rester au niveau des accords de libre-échange. Il a créé un sens de l'urgence, a donné une pression supplémentaire sur le Suivi de Luxembourg. Mais la Suisse ne pouvait pas accepter certaines parties du Livre blanc, par exemple la libre circulation des personnes.

53.15 Q La Suisse, qui avait choisi la voie économique pouvait-elle aller très loin en se restreignant à cet aspect ?

R Non. Même encore dans les années huitante, il y avait en Suisse la conviction qu'une approche sélective de l'Union était possible. Et la Commission elle-même penchait plutôt vers l'approche suisse, ce qui était une grosse surprise. M. Willy DE CLERCQ a donné raison à cette approche en 1988, un mois avant le discours de DELORS.

56.15 Q Vous-même, où vous situiez vous ?

R Je pouvais bien vivre avec l'approche suisse, mais je trouvais qu'il y avait des désavantages à ne pas être membre de l'Union. Par exemple ne pas prendre part au processus de décision. (Réponse au postulat de HUBACHER de 1986) . Dans le rapport de 1988, on n'exclut plus l'adhésion.

59.30 Q Pouvait-on imaginer que la Suisse aurait pu se maintenir en multipliant ces accords bilatéraux ?

R A cette époque, on pouvait. Vous savez, pour les pays de l'AELE, négocier en groupe ne change pas grand chose au poids de négociation par rapport à une action solitaire. Je n'excluais donc pas que nous puissions négocier des accords bilatéraux à nous seuls.

1.01.25 Q Comment le discours DELORS a-t-il été accueilli par les diplomates ?

R Chez moi avec beaucoup de réserve. Je ne croyais pas à la possibilité de la voie moyenne des accord d'association. J'avais beaucoup de peine à imaginer que nous puissions participer au processus de décision, même si M. DELORS avait dit que c'était possible. Cette approche globale pouvait avoir pour effet de devoir reprendre le tout. Il était audacieux de penser que l'Union, dans un accord d'association, pourrait être prête à renoncer à son autonomie de processus de décision.

1.04.30 Q Pourtant, cela ne se dégage-t-il pas du traité de Rome ?

R Non. Il faut à ce propos étudier les accords d'association avec l'Autriche dans les années soixante.

J'ai donc pensé qu'il fallait essayer, mais prendre M. DELORS au pied de la lettre, avec sa promesse de participation aux prises de décision.

1.05.50 Q Quelle a été la réaction de M. DELAMURAZ ?

R Il était assez réservé. Il faut lire le discours qu'il a fait au Parlement européen, je crois en février 1989. Il y avait beaucoup de prudence du côté suisse. Mais il a également pensé "Essayons".

1.07.10 Q Vous vous êtes ensuite rendu compte qu'il n'y aurait pas de pouvoir décisionnel ?

R Il y a eu différentes phases. Après le second discours de DELORS, dans lequel il relativisait cette possibilité, et surtout après avoir étudié le mandat de négociation que le Conseil des ministres avait donné à la Commission, je me suis rendu compte que les chances étaient minces d'atteindre cet objectif.

1.08.45 Q La première proposition de DELORS, début 1989, est plus généreuse que celle qu'il a faite une année plus tard. Comment expliquez-vous ce retrait ?

R Son discours a été analysé, et on l'a probablement rendu attentif au fait qu'il était inacceptable pour l'Union d'avoir des mécanismes de décision communs avec un pays tiers.

Q Mais DELORS était sincère ?

R Je le suppose.

1.11.30 Q En 1989, c'est la chute du Mur. Vous-même, à partir de quel moment avez-vous pensé que l'adhésion allait être la solution pour la Suisse ?

R Ce qui m'a transformé en quelqu'un qui "poussait" à l'adhésion, ce sont deux choses:

La première, au niveau émotionnel, c'est l'expérience de la négociation EEE, qui a été une leçon. En restant en dehors, nous pouvons avoir des avantages économiques, mais nous ne pourrions jamais avoir une participation au processus d'intégration, sur un pied d'égalité. J'ai eu beaucoup de peine dans cette négociation, aussi avec ma propre fierté, la fierté pour le Pays.

La seconde, c'est que, après la chute du Mur, il devenait évident que les "obstacles éternels" à l'adhésion n'étaient plus tellement valables. Il était clair que, à partir du moment où la neutralité était abordée non pas comme un

fétichisme, mais avec une approche rationnelle, comme un instrument, l'obstacle qu'elle représentait devenait plus modeste. De plus, l'Autriche et la Suède ont compris très vite que c'était "now or never".

1.15.20 La négociation EEE m'a montré très vite que l'on ne serait pas arrivé à un accord sans la libre circulation des personnes. Or, dans la politique suisse, il avait toujours été dit que la libre circulation était un obstacle à l'adhésion. Dans les rapports de 1990, l'adhésion devient l'option prioritaire. En 1991, elle devient l'objectif.

1.17.00 Q Il y a eu de grandes dissensions au sein de la diplomatie suisse à ce moment là. Comment dégageait-on un consensus ?

R Il était important de montrer une unité.

M. BLANKART était le négociateur en Chef, j'étais le négociateur en Chef adjoint. J'avais le sentiment que certaines personnes avaient essayé très longtemps de donner encore l'impression que la négociation portait sur un processus de décision commune. Or, je pensais que ce n'était plus vrai et qu'il fallait le dire. Les tensions venaient de là. En février 1991, je n'ai plus supporté cette ambiguïté face au public suisse, et je l'ai dit. Dans l'analyse interne, MM. BLANKART, KRAFFT et SPINNER étaient d'accord avec moi.

1.20.34 Q Mais il y avait des divergences avec vous sur ce que la Suisse devait faire ?

Oui. Pour moi, il était inimaginable que l'accord EEE soit une solution permanente. En revanche, son contenu économique était intéressant, alors que son contenu politique ne l'était pas. Ce n'était acceptable que si l'on fixait auparavant l'adhésion comme objectif.

1.22.25 Q Entre EEE et pas d'EEE du tout, valait-il mieux ne pas l'avoir ?

R Oui. Pas d'EEE plutôt que l'EEE comme solution permanente, car nous étions dans un tel engrenage, avec une telle pression, que nous aurions été obligés d'accepter les décisions que d'autres prenaient.

1.24.00 Le Liechtenstein a conduit une négociation optimale. En Norvège, le gouvernement était farouchement pro-adhésion pour les mêmes raisons que le Gouvernement fédéral; ils auraient eu avantage à être dans l'EEE.

L'EEE donne certains avantages. Quand vous regardez les pronostics faits en 1992, sur tout le mal qui aurait dû arriver à la Suisse à la suite du refus de l'EEE, et que vous comparez avec la situation actuelle, vous voyez qu'ils ne se sont pas réalisés. C'est une complication pour l'avenir. Les pays scandinaves ont toujours été plus enclins à payer un certain prix politique pour un avantage économique, car ils ont plus de risques d'isolement économique.

1.28.50 Q La Suisse pourrait-elle vivre en étant complètement isolée ?

R Non. Je suis convaincu que l'adhésion est vraiment la voie à choisir, et que ce pays va s'épanouir en étant membre. L'EEE est une forme d'isolement un peu amortie. On est isolé quand on ne participe pas aux structures politiques, sociales, culturelles du continent dans lequel on vit.

1.31.05 Q Lorsque le Conseil fédéral a déposé la demande d'adhésion, on a lié adhésion et EEE en disant que l'EEE était une mesure provisoire. Or, dans la déclaration du Conseil fédéral, on pouvait imaginer que la Suisse pourrait parfaitement se contenter de l'EEE.

R Théoriquement, c'est possible. Mais le Conseil fédéral a estimé que les structures institutionnelles ne suffisaient pas pour une solution permanente, et qu'il était essentiel que la Suisse ait son mot à dire. L'EEE ne pouvait être qu'une phase transitoire. Ensuite, on s'est posé la question. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il fait cette demande d'adhésion quelques mois avant le vote sur l'EEE ? Imaginez qu'il ne l'ait pas fait. On le lui aurait reproché. Il a joué la transparence et a refusé de jouer un double jeu et l'opportunisme.

1.34.50 Q Mais alors que répondre à ceux qui disent que cette approche, si honnête soit-elle, a valu la défaite du 6 décembre (1992) ?

R Ce n'est pas cela qui a provoqué l'échec.

1.36.10 Q Avez vous le sentiment d'avoir été soutenu par les milieux influents suisses ?

R Je me suis toujours senti soutenu par mes deux patrons, MM FELBER et DELAMURAZ. J'ai fait beaucoup de conférences, de préférence dans des villages ou des petites villes difficiles. Je sais que la population est très divisée. Mais j'ai remarqué que même les adversaires de l'adhésion comprenaient que la volonté d'adhérer pouvait aussi relever du patriotisme.

1.39.20 Q Comment négociez vous entre vous ?

R On préparait les discussions en commun. Par exemple M. BLANKART a soutenu notre idée de déposer la demande d'adhésion avant le vote. J'ai même gardé sa note. Même s'il a beaucoup rappelé les huit obstacles à l'Union européenne. Moi aussi j'ai mis du temps à comprendre que l'adhésion était la meilleure voie.

1.42.20 Q Certains ont préconisé une association. Est-ce envisageable ?

R Si nous voulons que la Suisse participe sur un pied d'égalité aux processus politiques, il n'y a que l'adhésion. Pour moi, l'association, c'est comme ce rêve de la voie dite moyenne qui devrait permettre de participer à ce que nous

voulions et de ne pas participer à ce que nous ne voulions pas. C'est paralysant. Cela bloque le débat fondamental dans le pays.

1.45.40 Q Dans vos conférences, que répondez vous lorsque l'on vous dit " En Suisse, nous avons un niveau de vie plus élevé que dans l'Union, des échanges commerciaux intéressants avec l'Europe, nous n'avons donc pas besoin d'adhérer à l'Union" ?

R Il y a beaucoup d'arguments en leur faveur. Mais dans ce cas, on peut aussi renoncer aux accords d'association, à l'EEE, aux accords bilatéraux.

1.46.00 Je crois que le problème suisse de l'avenir n'est pas la marginalisation économique, mais la marginalisation politique graduelle, imperceptible, glissante. M. BLOCHER a raison de dire que la Suisse se porte bien économiquement. La seule chose, c'est que certains secteurs ont des problèmes. L'avance que nous avons devient plus petite dans beaucoup de domaines.

Mais le problème n'est pas là. Est-il vraiment naturel qu'un pays vivant au coeur de l'Europe occidentale envisage l'avenir sans ses partenaires naturels ?

1.49.50 Même avec l'euro, la situation économique de la Suisse sera bonne. Sauf si l'euro est faible. Si c'était le cas, tout deviendrait un problème politique.

1.52.00 Parfois je pense que dans ce pays, nous n'aurons pas de majorité en faveur de l'adhésion si nous ne réussissons pas à créer une sympathie pour l'Union. Cela ne devrait pas être trop difficile.

1.53.40 Q Les adversaires de l'adhésion peuvent dire " La marginalisation politique n'est pas certaine. Actuellement, il n'y a pas d'unité politique. La Suisse peut donc, avec son statut de neutralité, vivre pacifiquement avec ses voisins. Il n'y a pas de nécessité à changer"

R Qu'est-ce-que cela veut dire "marginalisation politique" ? Quand à Bruxelles l'Union planifie sa politique commune pour l'avenir, dans des domaines qui nous concernent de très près, - politique commune des transports, etc. - , la Suisse n'est pas présente dans ses réflexions. On pensera toujours moins à elle. Pratiquement, dans toute l'Europe occidentale, on réfléchit en commun, on planifie en commun, et nous ne sommes pas là. Il faudra toujours s'imposer, demander, demander.

1.57.00 Q Les milieux économiques vous ont peu soutenu. Par exemple, le Vorort. S'accommodent-ils parfaitement des accords de l'AELE ?

R Dans la phase finale, il nous a soutenus. Mais certains secteurs sont contre, les assurances, les banques. Les désavantages seront pour les PME.

1.59.00 Q Mais pour les PME, il y a risque de concurrence, par exemple avec la circulation des personnes ?

R Il faut accepter leurs craintes. Il est clair que la libre-circulation va augmenter la concurrence. Mais elle offre beaucoup de chances aux Suisses, qui pourront avoir accès à un espace social de 370 millions d'habitants. Il faut mettre en place des législations pour lutter contre les désavantages qui pourraient exister ici (Dumping social et salarial, etc)

2.02.00 Q Vous attendiez vous à la défaite du 6 décembre ?

R Non. Mais je me sentais très incertain. Peut-être que M. DELAMURAZ n'était pas certain non plus.

Il fallait lancer tout de suite les bilatérales, sinon, on aurait pu nous le reprocher.

Nos adversaires ont un grave problème, qu'ils vont essayer de camoufler. Ils ont argumenté comme s'il était possible que les négociations bilatérales et sectorielles ne portent que sur les domaines voulus par les Suisses, et non sur ceux voulus par les autres. Ce qui était totalement irréaliste. Et maintenant ils sont confrontés à la réalité.

2.05.35 Q Quelles sont les grandes étapes de ces négociations bilatérales ?

R Début 1993, la Suisse propose ce genre de négociations, sur d'ailleurs beaucoup plus de sujets que ce qui a été fait. Les négociations proprement dites ont commencé en décembre 1994. Elles ont été retardées par l'initiative sur les Alpes, en février 1994. La négociation s'est terminée le 16 juin 1998, trois ans et demie après le début. Le résultat va-t-il être accepté ? Il faut savoir que cela a été une négociation décentralisée, car il y avait sept équipes de négociation. Ma responsabilité en était la coordination:

L'abolition des obstacles techniques

La libéralisation des achats publics

La libéralisation du marché des produits agricoles

Les accords sur la libre circulation des personnes

La libéralisation de l'aviation civile

Les accord sur les transports terrestres

Quand des problèmes ne pouvaient pas être résolus au niveau sectoriel, on a essayé de les résoudre au niveau des responsables, et moi.

2.08.50 Q Quelle a été la réaction des Européens quand vous avez proposé ces négociations bilatérales ?

R Ils ne se sont pas précipités. Cela a pris presque deux ans. Ils étaient d'accord. Ils envisageaient cette négociation comme un ensemble. Assez tôt,

ils ont formulé le terme "parallélisme approprié". Cela voulait dire qu'aucun accord ne pouvait entrer en vigueur avant que les sept accords n'entrent en vigueur.

2.11.10 Q Comment se faisait le travail de coordination ?

R Il y a un comité, que je préside, où tout est discuté. Ma tâche principale est de gérer les concessions. Il ne faut pas perdre de la munition de négociation dans un secteur, alors que nous pourrions en avoir besoin pour résoudre un problème dans un autre. Je vais à Bruxelles quand des problèmes ne sont pas résolus.

2.16.20 Q Quelles ont été les grandes difficultés dans la négociation sur la libre circulation ?

R Dès le début, l'Union a voulu la totale liberté de circulation, alors que les Suisses ne voulaient pas aller aussi loin, au vu du climat politique qui régnait chez eux. Nous ne voulions pas d'un accord qui aille automatiquement vers la libre circulation.

Nous avons trouvé la solution avant Noël 1996. Il fut prévu qu'en deux ans la Suisse et l'Union aboliraient la priorité des indigènes. Pour les Suisses, cela signifie qu'après deux ans, ils auront déjà la totale liberté de circulation dans l'Union, car l'Union ne connaît pas de système de contingents. La Suisse peut maintenir les contingents pendant sept ans. Pendant les sept ans qui suivent, nous ne maintenons plus les contingents, mais nous avons la possibilité de les réintroduire si les permis de séjour augmentent de plus de 10% en un an. Au bout de sept ans, la Suisse peut décider par référendum si elle veut prolonger l'accord. Si c'est oui, la libre circulation sera automatique après douze ans. Si c'est non, l'Union se réserve le droit de ne pas prolonger les autres accords. C'est la non-automaticité.

2.20.40 Le deuxième problème, c'était la sécurité sociale. Celle de l'Union va très loin. Un compromis a été trouvé: si quelqu'un cotise six mois à l'assurance chômage en Suisse, il pourra bénéficier de l'allocation chômage.

La négociation sur la libre-circulation a été très difficile, car il s'agissait d'être humains.

Les Européens n'ont pas été agacés. Mon homologue de l'Union était un Français, François Lamoureux. Entre nous, il y avait une confiance mutuelle.

2.28.10 Q Le 16 juin 1998, que s'est-il passé ?

R Le chapitre n'est pas clos. Les textes ne sont ni paraphés ni signés. Deux des sept accords ont un contenu qui rend possible un référendum. Sur un troisième, il n'y a pas encore accord.

Aucun des accords ne permet un référendum obligatoire, mais le Parlement a la possibilité de soumettre les sept accords au référendum facultatif. Du côté de l'Union, les accords peuvent être approuvés par le Conseil des Ministres sans ratification par les Parlements, sauf l'accord sur la libre-circulation des personnes, car c'est un accord mixte.

2.33.32 Q Après cela il faut envisager l'adhésion et ses conséquences. A quoi auront servi vos négociations bilatérales ?

R Entre l'entrée en vigueur des accords bilatéraux et l'entrée en vigueur de l'adhésion, je suis sûr que quelques années s'écouleront. Les accords bilatéraux auront réglé beaucoup de choses, mais en cas d'adhésion, je ne pense pas que l'Union soit d'accord pour partir de l'acquis des bilatérales. Il y aura une nouvelle négociation.

2.36.20 Q Avez vous le sentiment que la vision des Suisses évolue en faveur de l'Europe ?

R En Suisse, on ne connaît vraiment les rapports de force qu'avant les votations.

2.38.50 Q Dans dix ans ?

R L'adhésion sera possible si des gens convaincus s'engagent.

2.39.15 Q Vous prendrez la tête du CICR. Vous sentirez vous astreint à une neutralité ?

R Le CICR est indépendant de la Suisse. Je vois mal pourquoi je n'aurais pas le droit de défendre mes convictions dans le Pays.

2.40.00 Q Demain, quelle sera votre activité ?

R Demain à 6 heures 15 je vois Monsieur Cotti. Nous parlerons du transfert des Ambassadeurs.

Ensuite, je verrai un Ambassadeur en poste à l'étranger. A 10 heures 30 je vois le Secrétaire d'Etat belge, pour les consultations politiques. Vers le soir, je me rends à Bonn pour voir le Secrétaire d'Etat allemand, aussi pour des consultations politiques.

2.42.35 Q Les changements électoraux en Allemagne sont-ils de type à modifier la marche de l'Europe ?

R Je pense que la machine est bien lancée.